

# INFO MAIRIE

☎ 03 83 25 42 76 -

Email [mairie-montletroit@wanadoo.fr](mailto:mairie-montletroit@wanadoo.fr) -

Site [montletroit.fr](http://montletroit.fr)

## Permanence du secrétariat

Mardi de 13h30 à 17h30

## Permanence des élus

Samedi de 9h30 à 10h30

*Mont l'Etroit le 23 octobre 2018*

### **Cérémonie du 11 novembre 2018**

La cérémonie commémorant le 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de la première guerre mondiale aura lieu le Dimanche 11 novembre 2018, à 10 H 55, au Monument aux Morts de MONT-L'ETROIT.

En raison du 100<sup>ème</sup> anniversaire, les communes de Meurthe et Moselle sont invitées à faire sonner les cloches à 11h00 précises, pendant 11 minutes, ce 11 novembre. La commune de Mont l'Etroit s'associera à cette manifestation.

### **Secrétariat de Mairie**

Le secrétariat de mairie sera fermé  
**le mardi 30 octobre 2018.**

En cas de nécessité, contacter les élus :

Le Maire : 06 37 95 91 23

Le 1<sup>er</sup> Adjoint : 06 33 52 70 18.

### **Fonds de coupe 2018**

Les personnes intéressées par le fonds de coupe de la parcelle forestière n° 39 doivent faire parvenir, en mairie, leur soumission cachetée, pour le **samedi 17 novembre 2018, à 10 H 30, au plus tard.**

Le prix minimum est fixé à **35,00 €**, le volume estimé étant d'environ **9 stères.**

Les délais de façonnage et de retrait hors de la forêt communale sont fixés au **31 mars 2019 inclus.**

### **Saison chasse 2018-2019**

La saison de chasse a commencé le 16 septembre 2018 et se terminera le 28 février 2019.

Deux sociétés de chasse se partagent le ban communal.

- L'A.C.C.A. de MONT-L'ETROIT chasse en plaine les jeudis et les samedis
- La société de chasse aux bois chasse dans la forêt communale les samedis et dimanches ainsi que les jours fériés.

Les calendriers des jours de chasse sont affichés sur le panneau d'informations de la mairie.

### **Banque Alimentaire**

L'action de la Banque Alimentaire, permet, chaque année, de venir en aide à plusieurs milliers de personnes, grâce à la collecte et la redistribution de denrées alimentaires et ce, au profit des personnes les plus démunies.

Cette année, l'opération nationale de collecte menée par les Banques Alimentaires aura lieu les **vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018.**

Toute personne désirant faire un don de denrées alimentaires non périssables peut déposer ces produits en Mairie, aux heures habituelles d'ouverture, dès le **mardi 20 novembre 2018.**